



pour

Se préparer Hong Kong

Le point sur les négociations
de l'OMC en agriculture



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 

Pour des copies additionnelles de cette publication, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agriculture et agroalimentaire Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-6626
Télec. : (613) 759-6783
Courriel : publications@agr.gc.ca

Cette publication est également disponible sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/consultations/infodocIV.htm>

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Pour obtenir la permission de reproduire l'information dans cette publication à des fins de redistribution commerciale, veuillez écrire à l'adresse de courrier électronique suivante : copyright.droitdauteur@communication.gc.ca

N° de catalogue A72-60/2005F

ISBN : 0-662-40918-3

N° d'AAC : 10053F

Also offered in English under the title *Looking Ahead to Hong Kong: An Update on the WTO Agriculture Negotiations.*



30 % de fibres postconsommation

Avant-propos

En accord avec l'engagement du gouvernement du Canada à informer les Canadiens du déroulement des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a préparé trois documents d'information à ce sujet au cours des dernières années : *Progresser dans le commerce mondial de produits agricoles : le point sur les négociations de l'OMC en agriculture*, *Progresser dans le commerce mondial de produits agricoles : point supplémentaire sur les négociations de l'OMC en agriculture*, et *Règles du jeu équitables pour les Canadiens sur la scène internationale : franchir une nouvelle étape dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture*. Ces documents ont été largement distribués à tout l'éventail d'intervenants du secteur agroalimentaire entre l'automne 2002 et l'hiver 2004, et on peut les consulter en ligne sur le site Internet des politiques commerciales agroalimentaires d'AAC (<http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/consultations/>).

Le présent document se fonde sur les documents d'information susmentionnés et fait état des récents progrès réalisés dans le cadre des négociations de l'OMC en agriculture. Il met l'accent sur le déroulement des négociations depuis juillet 2004, sur les deux rapports de situation publiés par le président du groupe de négociation sur l'agriculture en juin et juillet 2005, et sur les étapes à entreprendre dans le cadre des négociations à l'approche de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit avoir lieu à Hong Kong, en décembre 2005.

Vous trouverez dans le document *Progresser dans le commerce mondial de produits agricoles : le point sur les négociations de l'OMC en agriculture* un glossaire des termes relatifs aux politiques commerciales, une description plus détaillée des objectifs du Canada et des objectifs d'autres pays clés dans ces négociations et les principaux résultats obtenus dans le domaine de l'agriculture dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, notamment la version actuelle de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

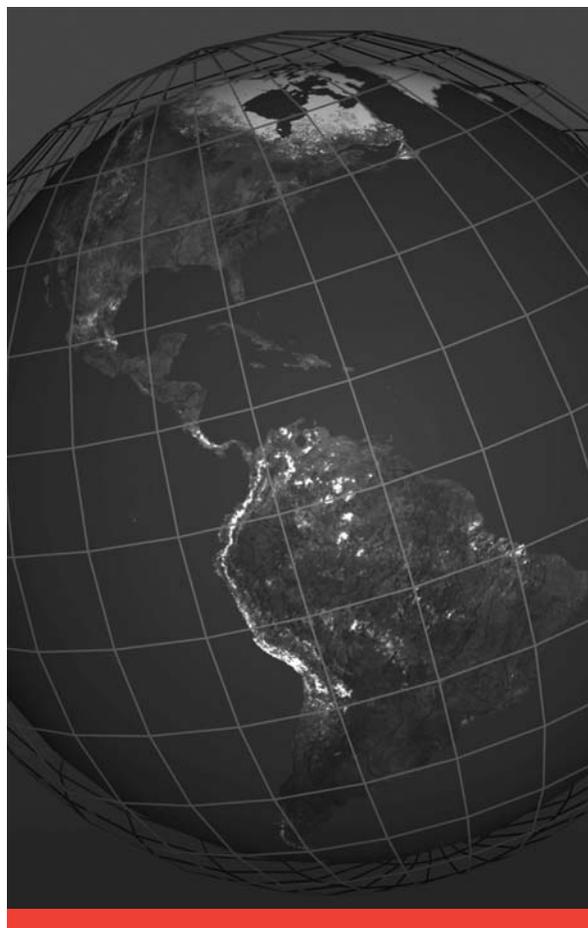


Table des matières

Avant-propos / 1

Section 1 – Accomplir des progrès sur la base du cadre pour l'agriculture de juillet 2004 / 3

Cadre pour l'agriculture de juillet 2004 / 3

Négociations de l'OMC sur l'agriculture :

début de la phase de l'élaboration des modalités / 3

Nouveau président du groupe de négociation de l'OMC sur l'agriculture / 4

Dynamique des négociations / 4

Section 2 – Progrès réalisés dans les négociations : rapports de situation préparés par le président du groupe de négociation sur l'agriculture (juin et juillet 2005) / 5

Aperçu des rapports de situation préparés par le président du groupe de négociation sur l'agriculture / 6

Point de vue du Canada sur les rapports de situation préparés par le président / 7

Mesures de soutien interne de la catégorie bleue / 7

Section 3 – En route vers Hong Kong / 9

Annexe A – Aperçu du cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture (juillet 2004) / 10

Section 1

Accomplir des progrès sur la base du cadre pour l'agriculture de juillet 2004

Cadre pour l'agriculture de juillet 2004

En juillet 2004, les membres de l'OMC ont franchi une étape clé lorsqu'ils ont convenu d'un cadre sur l'agriculture s'inscrivant dans un ensemble plus vaste de mesures visant à faire progresser le programme de Doha pour le développement (PDD). Les membres ont établi des concepts et des approches pour orienter les négociateurs chargés d'élaborer des « modalités », soit un ensemble de règles détaillées et d'engagements à prendre dans les trois principaux domaines visés par les négociations : la concurrence à l'exportation, le soutien interne et l'accès aux marchés. Ce cadre reflétait le niveau d'ambition fixé dans le mandat de Doha pour les négociations sur l'agriculture, niveau qui avait été convenu par tous les membres de l'OMC au cours de la Conférence ministérielle de 2001, à l'occasion de laquelle ils avaient entrepris les négociations du cycle de Doha.

Le Canada s'est grandement réjoui de l'élaboration du cadre de juillet 2004, qui oriente nettement les négociations vers l'établissement de règles du jeu internationales plus équitables. Le Canada se réjouit également du fait que ce cadre lui offre l'occasion de poursuivre ses objectifs de négociations, soit l'élimination des subventions à l'exportation, l'élimination ou la diminution substantielle des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, ainsi que l'amélioration réelle et substantielle de l'accès aux marchés pour tous les produits agroalimentaires. Même si certains éléments du cadre vont plus loin que ne l'aurait souhaité le Canada, il reflète tout de même nombre d'idées fondamentales mises de l'avant par le Canada depuis le début des négociations. Le cadre sur l'agriculture de juillet 2004 est résumé à l'annexe A. Pour plus de détails sur celui-ci, veuillez consulter le troisième document d'information préparé par AAC (*Règles du jeu équitables pour les Canadiens sur la scène internationale : franchir une nouvelle étape dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture*), à l'adresse : <http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/consultations/infodocIII.htm>.



Le mandat de Doha pour les négociations de l'OMC sur l'agriculture

À l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui a eu lieu à Doha, au Qatar, en novembre 2001, les membres de l'OMC ont décidé d'entamer un nouveau cycle élargi de négociations commerciales multilatérales qui intégrerait les négociations actuelles sur l'agriculture. Dans le secteur de l'agriculture, les membres de l'OMC ont convenu d'un mandat de négociation ambitieux, visant « des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ». On peut consulter le texte complet du mandat de Doha à l'adresse suivante : http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm#agriculture.

Négociations de l'OMC sur l'agriculture : début de la phase de l'élaboration des modalités

À l'automne 2004, les membres de l'OMC ont entrepris des négociations visant l'établissement de modalités en matière d'agriculture en se fondant sur le mandat de Doha et sur le cadre sur l'agriculture convenu en juillet. Les négociations se sont intensifiées à l'hiver et au printemps 2005 et les membres

de l'OMC ont convenu de préparer une « première approximation » des modalités avant la fin de juillet 2005. Ils souhaitent faire le point sur quelques questions d'ordre général, de façon à circonscrire les sujets devant être débattus et les décisions devant être prises dans le cadre des préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit avoir lieu à Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005.

Pendant la période des négociations, les membres ont organisé diverses réunions mini-ministérielles informelles pour faire progresser des enjeux clés du programme de Doha pour le développement, y compris dans le domaine de l'agriculture. Les ministres et les représentants d'une vingtaine de pays se sont rassemblés à plusieurs occasions, entre autres en Suisse (janvier 2005), au Kenya (mars 2005), en France (mai 2005) et en Chine (juillet 2005). Un représentant du Canada était présent à chacune des réunions mini-ministérielles.

Les négociations en cours à Genève et les réunions mini-ministérielles visaient à offrir aux négociateurs l'encadrement politique nécessaire à l'avancement de leurs travaux. Ainsi, au printemps 2005, les négociations sur l'agriculture ont abouti à une impasse en matière d'accès aux marchés quand les négociateurs n'ont pu s'entendre sur la conversion des droits spécifiques en simples pourcentages (droits ad valorem). Après bien des débats à Genève, la question a enfin été résolue en mai, à la réunion mini-ministérielle de Paris, ce qui a permis la réalisation de nouveaux progrès dans l'ensemble des négociations sur l'agriculture.

Nouveau président du groupe de négociation de l'OMC sur l'agriculture

Au printemps 2005, alors que les négociations allaient bon train, le président du groupe de négociation de l'OMC sur l'agriculture et ambassadeur de la Nouvelle-Zélande à l'OMC, M. Tim Groser, a annoncé qu'il se présenterait comme candidat aux élections qui doivent avoir lieu en Nouvelle-Zélande à l'automne 2005. M. Groser a offert de demeurer en poste comme président du groupe jusqu'à la tenue de la Conférence ministérielle de Hong Kong, mais les membres de l'OMC ont jugé qu'il convenait de désigner un nouveau président chargé de remplacer l'ambassadeur Groser. Les membres de l'OMC ont choisi de nommer le nouvel ambassadeur de la Nouvelle-Zélande à l'OMC, M. Crawford Falconer, comme nouveau président du groupe de négociation sur l'agriculture et celui-ci est entré en fonction le 1^{er} août 2005. Depuis, le Canada collabore étroitement avec l'ambassadeur Falconer et continuera de travailler de concert avec lui et les autres membres de l'OMC au cours du processus de négociation.

Dynamique des négociations

En mars 2005, le groupe dit des « Cinq parties intéressées » a repris ses pourparlers et s'est réuni fréquemment pendant les négociations du cadre sur l'agriculture de juillet 2004. Ce groupe de protagonistes clés est composé des États-Unis, de l'Union européenne, du Brésil, de l'Inde et de l'Australie. Comme le Canada, le G-10 des pays protectionnistes (Japon, Suisse et autres), les pays d'Afrique, les pays des Caraïbes et les pays de l'Asie ne sont pas représentés dans les « Cinq parties intéressées », le Canada et beaucoup d'autres membres de l'OMC ont exprimé leur inquiétude quant au rôle joué par ce groupe dans les négociations. Pour apaiser ces craintes, les membres des « Cinq parties intéressées » se sont réunis au printemps pour discuter de la possibilité d'élargir leurs rangs. Rien n'a encore été décidé à ce sujet, mais le Canada et plusieurs autres « amis des Cinq » ont été invités à assister à une réunion du groupe à Genève, en juillet 2005, à Paris en septembre 2005, et à Genève en octobre 2005.

Le Canada est généralement reconnu comme l'un des acteurs les plus actifs et les plus influents dans le cadre des négociations. Cette force nous vient de notre aptitude à proposer des idées pratiques, novatrices et crédibles qui permettent de jeter des ponts et de faire avancer les travaux. Dans l'avenir, notre capacité d'influer sur les négociations continuera de dépendre directement de notre aptitude à générer des idées constructives et à forger des consensus autour d'idées compatibles avec nos propres objectifs de négociation.

L'établissement de groupes de négociation demeure une nécessité, étant donné la difficulté inhérente à la conduite de négociations efficaces entre les 148 membres de l'OMC. Le président Groser avait reconnu cette réalité et tenu ses consultations informelles à Genève au sein de petits groupes composés de quinze à vingt membres de l'OMC. Le choix des pays appelés à participer à ces réunions dépend des questions à être débattues. Le président Groser s'est toutefois toujours assuré d'y faire participer les principaux acteurs (les États-Unis, l'Union européenne, le Brésil, l'Inde, l'Australie, le Canada, la Suisse), de même que des représentants des groupes de négociation clés tels que le G-10, le G-20, le G-33, le Groupe de Cairns, ainsi que le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Pour plus de détails sur ces groupes de négociation, veuillez consulter le troisième document d'information préparé par AAC (*Règles du jeu équitables pour les Canadiens sur la scène internationale : franchir une nouvelle étape dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture*), à l'adresse : <http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/consultations/infodocIII.htm>.

Progrès réalisés dans les négociations : rapports de situation préparés par le président du groupe de négociation sur l'agriculture (juin et juillet 2005)

À la fin du printemps 2005, les négociations avaient progressé dans plusieurs dossiers clés, notamment en ce qui concerne certaines facettes de la concurrence à l'exportation et du soutien interne. Cependant, beaucoup d'efforts devaient encore être déployés dans d'autres dossiers, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux marchés, pour que les membres de l'OMC soient en mesure d'atteindre leur objectif de convenir d'une « première approximation » des modalités avant la fin de juillet 2005.

Dans le but d'orienter les discussions de façon à atteindre cet objectif, l'ancien président du groupe de négociation, M. Groser, a rédigé un premier rapport de situation, publié le 27 juin 2005. Dans ce rapport, il résumait les progrès réalisés dans les trois domaines visés par les négociations. Il énumérait également les questions et problèmes clés qui devaient être résolus pour que les négociations progressent de façon suffisante pour permettre aux membres de l'OMC de convenir d'une « première approximation » des modalités.

Dans son rapport de situation initial, M. Groser insistait sur le fait qu'il était important que les membres de l'OMC abordent méthodiquement les problèmes complexes avec lesquels ils étaient aux prises. En d'autres mots, il affirmait que les membres de l'OMC devaient s'entendre sur la structure des modalités avant d'entreprendre des discussions plus politisées sur le niveau d'ambition dont les membres de l'OMC doivent faire preuve pour atteindre leurs objectifs dans les domaines de la concurrence à l'exportation, du soutien interne et de l'accès aux marchés. Dans bien des cas, M. Groser recommandait que les discussions relatives au niveau d'ambition souhaité dans divers dossiers clés soient reportées au début de la phase dite « politique » des négociations, à l'automne 2005. Ainsi, il a enjoint les membres de l'OMC à se concentrer sur l'élaboration des formules de réduction tarifaire et de réduction des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges pendant l'été et de remettre leurs discussions sur la taille ou le pourcentage des réductions à l'automne.

Le rapport de situation initial de M. Groser a fait l'objet de discussions à l'occasion de la séance de négociation qui a eu lieu à Genève du 4 au 8 juillet 2005. Les ministres se sont également penchés sur les ques-

tions soulevées par M. Groser pour pouvoir accomplir des progrès pendant la réunion mini-ministérielle qui allait avoir lieu en Chine. Des discussions plus poussées se sont déroulées à Genève au cours des deux dernières semaines de juillet 2005.

À ce moment-là, il était toutefois devenu clair que les membres de l'OMC n'arrivaient pas à combler l'écart qui séparait leurs positions. Essentiellement, les négociations ont abouti à une impasse parce que les membres n'ont pu s'entendre sur deux questions fondamentales. La première concerne la nature de la formule de réduction tarifaire, où l'Union européenne, appuyée par le G-10, réclamait une flexibilité accrue dans l'application de la formule, pour tenir compte de certains de ses produits sensibles. La seconde question implique les disciplines de la catégorie bleue, les États-Unis refusant d'entreprendre des discussions sur l'ajout de disciplines relativement à certains types de mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.

Les membres de l'OMC n'ont donc pu convenir d'une « première approximation » des modalités dans le domaine de l'agriculture, ni même dans les autres dossiers du PDD (p.ex. accès aux marchés des produits non agricoles, services, règles). Ils ont tout de même réussi à préciser les décisions et les mesures qui doivent absolument être prises pour faire progresser les négociations sur l'agriculture et à cerner les principaux points de divergence. Le 28 juillet 2005, le président Groser a publié un second rapport de situation qui résumait les discussions menées en juillet et qui mettait en évidence l'importance du travail qui restait à faire. Ce deuxième rapport de situation a été inclus dans une trousse d'information qui a été présentée au Conseil général de l'OMC dans le but de lui décrire les progrès réalisés dans les différents dossiers du PDD.

En rédigeant son second rapport, M. Groser voulait clarifier les questions qui devaient être réglées pour que les membres de l'OMC puissent convenir d'une série complète de modalités avant la tenue de la Conférence ministérielle de Hong Kong. Il soulignait les questions qui devaient être résolues rapidement avant que les membres puissent entreprendre des discussions sur un plus vaste éventail de sujets. Plus spécifiquement, il affirmait que les protagonistes

clés devaient s'entendre sur les enjeux déterminants que sont les mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges (particulièrement celles de la catégorie bleue) et la formule de réduction

tarifaire en matière d'accès aux marchés, pour que les négociations puissent sortir de l'impasse et que la Conférence ministérielle de décembre soit couronnée de succès.

Aperçu des rapports de situation préparés par le président du groupe de négociation sur l'agriculture

Voici un aperçu des progrès réalisés dans les trois principaux domaines de négociations, selon le rapport de situation initial (27 juin 2005) et le second rapport de situation (28 juillet 2005) préparés par le président du groupe de négociation sur l'agriculture. Le président a demandé aux membres de l'OMC d'étudier ces deux rapports conjointement et dans le contexte plus large du cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture de juillet 2004.

Concurrence à l'exportation

- Affirme que ce domaine des négociations est celui où les progrès les plus importants ont été réalisés;
- Rappelle aux membres que l'établissement d'une date limite pour l'élimination des subventions à l'exportation constitue une question clé qui doit être débattue à l'automne;
- Demande qu'on clarifie davantage les engagements parallèles relatifs aux crédits à l'exportation, à l'aide alimentaire et aux entreprises commerciales d'État (ECE);
- Préconise l'ajout de disciplines en ce qui concerne les crédits à l'exportation assortis de périodes de remboursement d'au plus 180 jours;
- Souligne le fait qu'il est nécessaire de dissiper les inquiétudes des pays en développement quant aux « effets concrets » des nouvelles disciplines relatives à l'aide alimentaire et suggère qu'il pourrait être possible de le faire en définissant tout d'abord « une véritable aide alimentaire d'urgence ». (La suggestion du Canada, qui préconise l'établissement d'une catégorie de mesures d'aide alimentaire qui ne seraient assujetties à aucune discipline et l'élaboration de disciplines relatives aux autres mesures d'aide alimentaire, a été très bien accueillie.) Encourage également les membres à remettre à l'automne leurs discussions sur l'adoption de nouvelles disciplines (p. ex. sur l'aide octroyée intégralement sous forme de dons, l'aide alimentaire en nature, la monétisation);
- Incite les membres à s'entendre rapidement sur une définition plus ciblée des nouvelles disciplines relatives aux subventions offertes par les ECE (financement par les pouvoirs publics, garantie contre les pertes). Propose également que la question de l'exercice futur des pouvoirs de monopole des ECE fasse l'objet de discussions à l'automne.

Soutien interne

- Énonce les deux questions clés où des progrès doivent être réalisés pour faire avancer les négociations, soit la formule étagée de réduction des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et la situation des principaux utilisateurs de ce type de mesures dans cette formule, ainsi que les disciplines relatives à la catégorie bleue;
- Reflète le consensus grandissant en faveur de la solution du Canada, qui propose de structurer la formule étagée de réduction des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges de façon à ce que l'Union européenne, son principal utilisateur, fasse l'objet d'un traitement particulier, que les États-Unis et le Japon soient regroupés sur le premier ou le deuxième échelon et que les autres pays développés occupent le troisième échelon (le classement des pays en développement sur ces échelons ou d'autres échelons fait toujours l'objet de discussions);
- Appelle la tenue, à l'automne, de discussions sur la méthodologie à utiliser pour l'établissement de plafonds spécifiques à chaque produit et sur les réductions *de minimis* (soit exonération actuelle relative à la réduction des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges dont la valeur est inférieure à 5 % de la valeur de la production);
- Recommande que les membres examinent certaines propositions qui visent à clarifier les critères de la catégorie verte. (Seuls le Canada et les pays du G-20 ont formulé des propositions détaillées concernant les modifications à apporter aux critères de la catégorie verte.) Avance également que les membres doivent élaborer de nouvelles dispositions qui tiendraient compte des politiques des pays en développement mais resteraient clairement subordonnées à un impératif clé, à savoir que ces mesures satisferaient au critère fondamental de la catégorie verte d'une distorsion des échanges au plus minime.

Accès aux marchés

- Stipule qu'il s'agit de loin du plus complexe des trois domaines de négociation et que la question clé qui se pose est celle de savoir s'il doit y avoir une quelconque flexibilité dans la formule de réduction tarifaire ou si celle-ci doit être entièrement assurée par l'établissement d'une catégorie distincte pour les produits sensibles;
- Précise qu'une importante question additionnelle qui se pose est celle de la nature de la formule de réduction tarifaire, qui peut être linéaire (un niveau de réduction pour chaque échelon) ou progressive (réduction plus considérable des droits les plus élevés au sein de chaque échelon). Le Canada a élaboré une formule de nature progressive et cette proposition fait actuellement l'objet d'un examen sérieux;
- Demande aux membres d'arrêter les éléments clés se rapportant à la structure de la formule de réduction tarifaire aussi rapidement que possible;
- Fait valoir que, s'agissant de prévoir une quelconque flexibilité à l'intérieur de la formule pour les produits sensibles, il faudrait préciser spécifiquement ce que ces flexibilités seraient et quels en seraient les coûts.

Le texte des rapports de situation préparés par le président est affiché à l'adresse :

http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negoti_tnc_july05_f.htm

Point de vue du Canada sur les rapports de situation préparés par le président

Le Canada considère que les deux rapports de situation préparés par le président constituent de bons résumés des progrès réalisés dans les négociations et des questions qui doivent toujours être réglées. Ces rapports reflètent bien les intérêts du Canada, car ils continuent d'orienter les négociations vers l'établissement de règles du jeu équitables sur la scène internationale. Ils placent en outre le Canada en bonne position pour continuer de travailler à l'atteinte de ses objectifs de négociation. En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, ils réitèrent l'engagement de l'ensemble des membres de l'OMC d'éliminer complètement toutes les subventions à l'exportation avant une date butoir crédible qui reste à déterminer et d'élaborer des disciplines efficaces relatives aux mesures telles que le crédit à l'exportation et l'aide alimentaire. En ce qui concerne le soutien interne, ils favorisent l'atteinte des objectifs de négociation du Canada relatifs à la réduction substantielle des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et à l'élaboration de nouvelles disciplines efficaces concernant tous les types de subventions publiques. En ce qui concerne l'accès aux marchés, ils préconisent la poursuite des négociations pour que les membres de l'OMC puissent convenir d'améliorations substantielles pour tous les produits agroalimentaires tout en permettant une certaine flexibilité pour les produits sensibles.

De façon plus importante, les deux rapports de situation reflètent certaines des idées fondamentales que le Canada met de l'avant depuis le début des négociations. Ainsi, ils s'appuient fortement sur une proposition du Canada, qui a suggéré que les membres de l'OMC dont les engagements de dépenses sont les plus considérables (soit l'Union européenne, les États-Unis et le Japon) devraient devoir procéder à des réductions plus importantes de leurs mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges que les autres membres. De même, les rapports de situation reflètent la position du Canada en ce qui concerne la nécessité d'améliorer considérablement l'accès aux marchés tout en prévoyant une certaine flexibilité dans toute approche relative à l'accès aux marchés des produits sensibles. Les deux rapports

Mesures de soutien interne de la catégorie bleue

La « catégorie bleue » de mesures de soutien interne constitue une étape intermédiaire entre la « catégorie orange » (mesures de soutien interne ayant un effet de distorsion des échanges) et la « catégorie verte » (mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion nuls, ou tout au plus minimaux).

Aux termes du présent Accord sur l'agriculture de l'OMC, la catégorie bleue regroupe les mesures de soutien interne ayant un effet de distorsion de la production. L'Union européenne est le plus important utilisateur de ce type de mesures de soutien interne. Les États-Unis n'ont eu recours à des mesures de soutien interne de la catégorie bleue qu'à une occasion, en 1995, alors que le Canada n'a jamais mis en oeuvre des mesures de ce type.

Dans le cadre sur l'agriculture de juillet 2004, on a déterminé deux approches possibles en ce qui concerne les critères pour les mesures de soutien interne de la catégorie bleue :

- une qui reflète essentiellement les critères existants auxquels quelques modifications ont été apportées;
- une intitulée « versements directs n'exigeant pas qu'il y ait production ».

Ces deux ensembles de critères feront l'objet de négociations et devront faire en sorte que les mesures de la catégorie bleue aient moins d'effets de distorsion des échanges que les mesures de la catégorie orange.

La question des critères de la catégorie bleue a suscité beaucoup de préoccupations ces derniers mois parce qu'on craint que les États-Unis ne tentent de changer le classement de leur programme de paiements anti-cycliques (qui n'exige pas qu'il y ait production, mais est directement lié aux prix), le faisant passer à une catégorie bleue modifiée. Ce faisant, les États-Unis feraient en sorte qu'un programme soit classé dans une catégorie censée regrouper des mesures ayant des effets de distorsion des échanges moindres sans qu'aucune modification ne soit apportée au dit programme. En outre, les États-Unis profiteraient d'une plus grande marge de manoeuvre dans le montant total de leurs mesures de soutien interne de la catégorie orange, ce qui leur permettrait d'accepter de procéder à des réductions sans avoir vraiment à modifier leurs programmes ou à réduire leurs niveaux de dépense. Le Canada, l'Union européenne et d'autres membres de l'OMC s'opposent fermement à cette situation et pressent les États-Unis de faire preuve d'une plus grande ambition dans leurs engagements liés au soutien interne en général et dans leurs discussions sur les mesures de soutien interne de la catégorie bleue en particulier.

de situation sont aussi favorables aux propositions formulées par le Canada quant à l'aide alimentaire, aux ECE, aux disciplines des catégories bleue et verte et à la formule de réduction tarifaire.

Des pressions énormes continueront toutefois de s'exercer sur le Canada au cours des négociations cet automne quant à certains enjeux ayant une incidence sur son système de gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé (CCB). Le Canada continuera de déployer des efforts en vue de favoriser l'atteinte de ses objectifs et de défendre fortement la capacité des producteurs canadiens de choisir la manière dont ils commercialisent leurs produits.

Le Canada a convenu de négocier l'élimination des subventions prenant la forme de garanties financières et de garanties contre les pertes offertes par la Commission canadienne du blé, mais considère qu'il ne serait pas justifié d'adopter de nouvelles disciplines relatives aux pouvoirs de monopole. De plus, le Canada continue de soutenir qu'il faut faire preuve d'une certaine flexibilité dans la façon dont on améliorera l'accès aux marchés des produits d'importation sensibles, comme les produits laitiers, la volaille et les oeufs, de façon à tenir compte des différentes approches en matière de politique intérieure.



En route vers Hong Kong

Les membres de l'OMC ont repris leurs négociations en septembre 2005 et s'emploient à régler les questions soulevées dans les rapports de situation du président du groupe de négociation. Le Canada espère réaliser des progrès suffisants dans les négociations sur l'agriculture qui auront lieu à Hong Kong pour que les négociations du cycle de Doha puissent être complétées en 2006. Ainsi, les pays membres pourraient ratifier les accords finaux de l'OMC et les mettre en oeuvre en adoptant des législations nationales au cours de la première moitié de 2007.

Le Canada croit que cet objectif peut être atteint, si les protagonistes clés prennent les engagements politiques nécessaires et que tous les membres de l'OMC déploient des efforts considérables. Il prévoit toutefois que les négociations devront s'intensifier considérablement pour que cet objectif soit atteint au cours des prochains mois.

Alors que le niveau d'ambition nécessaire est discuté de façon plus spécifique, par exemple dans le cadre des discussions sur l'importance souhaitée des réductions relatives aux mesures ayant des effets de distorsion des échanges et aux droits de douane, les enjeux deviennent plus importants et les négociations sur l'agriculture, plus complexes. Les ministres devront maintenir leur engagement au cours de l'automne et orienter les travaux des négociateurs au besoin. Tout au long de ce processus, le Canada continuera de travailler de façon constructive avec de nombreux membres de l'OMC en suggérant des idées pour faire avancer les négociations, en conformité avec ses objectifs de négociation.

Le Canada a entrepris ses préparatifs préalables à sa participation à la Conférence ministérielle de Hong Kong. Sa délégation sera dirigée par l'honorable Jim Peterson, ministre du Commerce international. L'honorable Andy Mitchell, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, et l'honorable Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale, y joueront également un rôle considérable, compte tenu de l'importance de l'agriculture et de la

coopération internationale dans le programme de Doha pour le développement. Ces trois ministres seront accompagnés de représentants des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et municipaux du Canada.

Le gouvernement du Canada prévoit que de nombreux industries et organisations non gouvernementales canadiennes se feront représenter à Hong Kong pour observer le déroulement de la Conférence. Le gouvernement met actuellement en oeuvre des mesures pour garantir que les Canadiens qui demeureront au Canada et ceux qui observeront la Conférence à Hong Kong seront autant que possible tenus au courant du déroulement de la Conférence. Pour plus de renseignements sur les mesures prises par le gouvernement pour consulter les Canadiens et les informer pendant la tenue de la Conférence ministérielle, veuillez visiter le site Web de Commerce international Canada, à l'adresse : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO/ministerial-6-fr.asp>.

Au fil des négociations sur l'agriculture et au-delà de la Conférence ministérielle de Hong Kong, le gouvernement du Canada continuera de collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux, l'ensemble des intervenants de l'industrie agroalimentaire et les Canadiens de diverses façons, entre autres en rencontrant des représentants d'associations sectorielles et des groupes consultatifs provinciaux et sectoriels. Il continuera aussi d'informer les Canadiens des progrès réalisés dans les négociations de l'OMC et d'autres négociations commerciales par le biais du site Web de Commerce international Canada sur les négociations et les accords commerciaux (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/>) et du site Web des politiques commerciales agroalimentaires d'AAC (<http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/indexf.html>).

Annexe A

Aperçu du cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture (juillet 2004)

Concurrence à l'exportation

- Éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation pour tous les produits agricoles avant une date butoir crédible;
- Éliminer tous les crédits à l'exportation assortis de périodes de remboursement supérieures à 180 jours;
- Convenir de disciplines supplémentaires concernant les programmes de crédit à l'exportation assortis de périodes de remboursement d'au plus 180 jours;
- Établir de nouvelles règles visant à empêcher le détournement commercial de l'aide alimentaire internationale;
- Éliminer les subventions à l'exportation fournies aux entreprises commerciales d'État (ECE) ou par celles-ci, y compris le financement par les pouvoirs publics et la garantie contre les pertes;
- Négocier, ultérieurement, la question de l'exercice des pouvoirs de monopole d'exportation des ECE;
- Établir des dispositions effectives en matière de transparence pour toutes les disciplines relatives à la concurrence à l'exportation, en conformité avec la pratique habituelle de l'OMC et les considérations relatives à la confidentialité commerciale.

Soutien interne

- Harmoniser les réductions de l'ensemble des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, de sorte que les membres dont les niveaux de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges sont plus élevés procèdent à des réductions globales plus importantes (réduction initiale de 20 %);
- Harmoniser les réductions des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges de la catégorie orange;
- Établir de nouvelles restrictions sur le soutien par produit offert et négocier la méthode à utiliser;
- Réduire les niveaux *de minimis* (à l'heure actuelle, les mesures de soutien équivalant à moins de 5 % de la valeur de la production agricole ne sont pas prises en compte dans le calcul du plafond des dépenses);
- Ajouter des disciplines pour la catégorie bleue, y compris une nouvelle limite efficace et définie de 5 % de la valeur de la production agricole pour les dépenses;
- Examiner tous les critères de la catégorie bleue;
- Examiner et clarifier les critères de la catégorie verte afin de faire en sorte que les mesures de cette catégorie aient des effets de distorsion des échanges ou des effets sur la production nuls, ou au plus minimaux;
- Mettre en place un mécanisme de contrôle et de surveillance efficace.

Accès aux marchés

- Améliorer substantiellement l'accès de tous les produits agricoles à l'ensemble des marchés;
- Réduire davantage les droits élevés, avec des flexibilités pour les produits sensibles;
- Maintenir une certaine flexibilité dans les mesures qu'on prendra pour améliorer l'accès aux marchés des produits sensibles, en améliorant l'administration des contingents tarifaires et en réduisant les taux de droits contingentaires visant un nombre limité de lignes tarifaires sensibles;
- Élargir les contingents tarifaires en établissant une base tenant compte de critères cohérents et équitables;
- Négocier des règles et des disciplines pour l'administration des contingents tarifaires;
- Traiter de la progressivité des droits au moyen d'une formule à convenir;
- Continuer de négocier la question de la sauvegarde spéciale pour l'agriculture.

Pour consulter le texte complet du cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture, veuillez visiter le site Web suivant : http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/draft_text_gc_dg_31july04_f.htm.

